

DOSSIER DE PRESSE

Conseil Municipal de la Ville d'Annecy

Un an jour pour jour après l'élection de François Astorg et de son équipe, près de 80 délibérations vont être discutées par l'ensemble des élus de la Ville d'Annecy lors du Conseil Municipal qui a lieu ce jour. Résolument engagée dans la transition écologique, démocratique, sociale et économique d'Annecy, l'équipe municipale emmenée par le Maire et son premier adjoint, Benjamin Marias, détaille les actions concrètes et immédiates mises en place et les projets pour l'avenir à l'occasion de ce conseil « anniversaire ».

« Engager Annecy dans la transition écologique et démocratique, développer l'économie locale du territoire et y réintroduire plus de justice sociale, tel est le travail entamé depuis notre élection dans des conditions inédites, au cours d'une année marquée par la crise sanitaire. »

François Astorg, Maire d'Annecy

Une première année qui a permis d'offrir aux Annéciens des actions concrètes et immédiates, parmi elles :

- l'instauration des Parcours environnementaux à l'école, pour que l'écologie soit accessible comme la culture et le sport dès le plus jeune âge
- la proposition de repas végétariens dans les cantines scolaires, dans le cadre des réflexions sur notre projet alimentaire, valorisant l'activité des producteurs du territoire
- la lutte contre la précarité menstruelle des jeunes de notre Ville et la création d'un pass jeunes, pour qu'Annecy soit également une ville où il fait « bon grandir »
- la collaboration d'Annecy avec Grenoble et Chambéry, dans le cadre du label Europe Direct, rapprochant les citoyens des politiques européennes qui comptent à l'échelon local

Une première année qui également permis d'insuffler une nouvelle façon de faire de la politique à Annecy, avec :

- le premier Budget Participatif à Annecy, avec plus de 380 projets soumis par les habitants, qui dévoile une véritable attente des citoyens et une adhésion forte à la démarche de démocratie participative
- la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, véritable diagnostic social du territoire, qui permet à la Ville d'engager une réflexion stratégique sur un programme d'actions à construire pour le bien-vivre de la population
- les bases du « bien construire » à Annecy, penser la ville sur le long terme avec une nouvelle méthodologie durable d'avant-projets et un référentiel commun
- le « choc des transports », entamé aux côtés de l'agglomération du Grand Annecy, en proposant des solutions concrètes en alternative à la voiture individuelle

« Nous dessinons ainsi les contours d'une ville en transition, fidèles à la vision du territoire que nous portons depuis le début. Nous donnons rendez-vous aux Annéciens le 1^{er} juillet prochain, pour échanger autour du Projet pour la Ville. »

Benjamin Marias, Premier Adjoint

SOMMAIRE

Page 2 – Comptes Administratifs

Page 3 – Initiatives numériques : résultats de l'appel à projets

Page 3 – « Colos apprenantes » : participation de la Ville d'Annecy

Page 4 – Affaires foncières et immobilières : Manoir de Novel

Page 4 – International : comité consultatif de l'action internationale

Page 5 – Frais de garde : l'exécutif s'engage à ne pas bénéficier du remboursement

COMPTES ADMINISTRATIFS

2020 : une année marquée par la crise sanitaire

La présentation du compte administratif montre un réel impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville, avec un coût net qui s'élève à 4,2M d'€

La crise sanitaire a entraîné une perte de recettes (-6,5M€), notamment due à des services fermés et des manifestations annulées par décisions gouvernementales, mais également des dépenses non réalisées (3,3M€). Elle a aussi conduit à engager des dépenses nouvelles pour faire face à cette crise (3,1M€). Certes, la crise sanitaire a eu un impact non négligeable sur les finances de la Ville puisque son coût total s'élève à 4,2M€, mais la bonne santé financière de la Ville associée aux aides de l'État (2,1M€) a permis d'absorber ce coût.

Des dépenses d'investissement en hausse

La Ville maintient une bonne capacité d'investissement avec un total de 52,7M€ contre 50,7M€ en 2019, avec un taux d'exécution de 88% comprenant les restes à réaliser. Les financements des équipements de la Ville ont été assurés en grande partie par l'autofinancement et par les excédents des années précédentes. En conséquence, la Ville n'a pas eu besoin d'emprunter.

Parmi les opérations réalisées :

- des acquisitions foncières rue de la Tournette : 6,5M€
- les travaux de l'Hôtel de Ville : 3,1M€
- la rénovation de l'école du CEP : 2,9M€
- l'aménagement de la place des Rhododendrons : 1,9M€

L'ensemble des budgets annexes montre aussi l'impact de la crise sanitaire sur les recettes notamment pour l'Arcadium, le camping, les parkings ou la restauration municipale.

L'impact de la crise prolongé en 2021

La décision modificative du budget principal 2021, qui doit être adoptée aujourd'hui, démontre que les conséquences de la crise sanitaire sont toujours d'actualité en 2021. Le coût s'élève, à ce jour, à 1,4M€. Il comprend notamment les dépenses liées au centre de vaccination et des pertes de recettes liées à l'annulation de certaines manifestations.

Rapport n° 3 présenté par Christian Petit, maire-adjoint en charge des finances et des investissements responsables.

Rapports n° 4 à 10 présentés par Alexandre Mulatier-Gachet, conseiller municipal.

Conformément à la disposition L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit quitter la salle pour le vote, ce dernier concernant les résultats comptables de l'exercice écoulé.

INITIATIVES NUMÉRIQUES

Annnonce des projets retenus suite à l'appel à projets lancé en janvier

À la suite de l'appel à projets entamé en janvier, un jury a procédé à la sélection de ceux qui vont être accompagnés par la conclusion d'une convention d'objectifs et de subventionnement. Une enveloppe totale de 20 000 € est allouée sur le budget 2021.

Aurélien Modurier, maire-adjoint en charge de la transition numérique et de la ville intelligente : « Avec ce nouvel appel à projets, nous souhaitons faciliter l'accès au numérique au plus grand nombre en plus des actions déjà menées par la Ville. Nous soutenons les associations dans la conduite leur propre projet, avec un accompagnement qui n'est pas uniquement financier. Nous serons à leurs côtés dans toutes les phases de concrétisation du projet. Ces projets peuvent répondre à un réel besoin, comme être l'occasion de développer de nouveaux usages bénéfiques à notre territoire ».

Les projets retenus en 2021 :

- Le Polyèdre : « Ma cité s'illumine ». Création d'un mapping sur un bâtiment de la ville
- Université du temps libre d'Annecy : « Projet d'aide au numérique pour rendre autonomes nos adhérents ». Assistance au choix du matériel, modules et ateliers de formation sur les outils numériques.
- Le Brise-Glace : « Pour un Brise-Glace interactif et accessible au service de l'offre culturelle du territoire. Nouvelle offre de scénographie en mapping et contenu vidéo pour les artistes. Ateliers musique et numérique pour le grand public.
- Secours Populaire Français – Fédération de la Haute-Savoie : « Lutte contre les inégalités numériques ». Aide à l'acquisition de matériel informatique de manière pérenne, ateliers d'aide à la maîtrise des outils numériques.

Pour rappel, les thèmes privilégiés par cet appel à projets étaient la transition écologique, la justice sociale, le renouveau démocratique et la proximité.

Rapport n° 21 présenté par Aurélien Modurier, adjoint en charge de la transition numérique et de la ville intelligente.

« COLOS APPRENANTES »

La Ville d'Annecy répond à l'appel à candidature de l'État pour participer à l'opération en 2021

Mis en place pour la première fois en juin 2020, le plan « vacances apprenantes », qui se décline notamment par les « colos apprenantes », offre aux enfants la possibilité de partir en vacances tout en renforçant leurs savoirs et leurs compétences dans différents domaines (développement durable, sciences, innovation, culture, arts, activités physiques...). Le dispositif consiste en un accueil collectif de mineurs proposés par les organisateurs de colonies de vacances pour une durée minimale de 5 jours ouvrés.

Ouvertes à tous, ces « colos », financées par l'État et par les collectivités, permettent aux familles de bénéficier gratuitement de séjours pour envoyer leurs enfants en vacances. Elles s'adressent en priorité aux enfants les plus exposés aux conséquences de la crise sanitaire (jeunes des quartiers, issus de familles monoparentales, en difficulté, en situation de handicap...). Cette année, la Ville propose d'ouvrir une centaine de places pour ce public prioritaire, ce qui représente un budget d'environ 40 000 € avec un coût pour la Ville de 10 000€.

Rapport n° 29 présenté par Guillaume Tatu, maire-adjoint en charge de la jeunesse et de la vie étudiante.

AFFAIRES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Modification du bail du Manoir de Novel

Le Manoir de Novel est un lieu emblématique du patrimoine bâti en centre-ville d'Annecy, qui va être réhabilité et valorisé avec l'installation en son sein de l'association Asters. La Ville revient sur une délibération de mars 2020, avec l'objectif de laisser plus d'espace à l'association pour mener à bien ses missions de sensibilisation dans ce lieu. Initialement, la Ville souhaitait conserver une partie des surfaces comprises dans le manoir de Novel pour y accueillir des services municipaux. Or, le partage de ces espaces est apparu inopportun en termes de fonctionnement.

Pour permettre à l'association Asters de disposer d'un espace d'accueil du public et d'un espace de médiation suffisamment grands pour y développer ses actions en matière d'éducation à l'environnement et à la biodiversité, l'objet du bail à construction doit donc être modifié.

Rapport n° 46 présenté par Chantale Farmer, maire déléguée de la commune déléguée d'Annecy.

INTERNATIONAL

Création d'un Comité consultatif de l'action internationale

La Ville d'Annecy, au travers de ses 6 communes déléguées, entretient des liens à l'international avec 17 villes, réparties dans 10 pays sur les 4 continents. Tout en poursuivant le lien historique avec les villes partenaires, l'action internationale de la Ville doit désormais être pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, en associant tous les acteurs du territoire désireux de s'y investir.

C'est l'objet de la création du Comité consultatif de l'action internationale qui réunira des élus, des représentants d'associations et comités de jumelage, d'établissements d'enseignement, d'acteurs socio-professionnels et des citoyens qualifiés. Il a vocation à être un espace de dialogue, de réflexion et de propositions sur toute matière en rapport avec l'action internationale : liens avec les villes partenaires, jeunesse, action culturelle, sociale, sportive, économique... Ses objectifs seront d'identifier les attentes et les besoins du territoire en matière d'internationalisation, de développer le travail en réseau et d'offrir un relais à la diffusion de cette action internationale.

Rapport n° 66 présenté par Jean-François Degenne, conseiller délégué aux relations internationales et à la coordination des jumelages.

FRAIS DE GARDE

L'exécutif s'engage à ne pas bénéficier du remboursement des frais de garde

La loi « Engagement et Proximité » promulguée en décembre 2019, a rendu obligatoire le remboursement par les communes des frais de garde d'enfants ou d'assistance (aux personnes âgées, handicapées ou nécessitant une aide personnelle à domicile), engagés par les élus municipaux quand ils assistent à certaines réunions liées à l'exercice de leur mandat. Cette mesure concerne les séances plénières du conseil municipal, les réunions des commissions instituées par délibération du conseil municipal dont ils sont membres et les réunions des assemblées délibérantes ou bureaux des organismes dans lesquels les élus représentent la commune. Le remboursement fait l'objet d'un plafond légal et ne peut dépasser le montant du SMIC horaire. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, ce remboursement est compensé par l'État.

Un décret du 1^{er} août 2020 indique que les délibérations des communes portant sur le remboursement de ces frais de garde ou d'assistance doivent permettre d'exercer un contrôle et de s'assurer que les élus qui le demandent remplissent les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales (article L. 2123-18-2). À Annecy, cette délibération est présentée ce soir en Conseil municipal.

Les élus soutiennent l'avancée que représente la loi « Engagement et Proximité » et son objectif de renforcer la place des femmes en politique en favorisant la parité dans les conseils municipaux. Considérant toutefois qu'à Annecy les indemnités des élus sont d'un autre ordre que dans les petites communes, les membres de l'exécutif, maires-adjoints et maires délégués, s'engagent à ne pas bénéficier de ce remboursement. Seuls les conseillers délégués et municipaux pourront décider de demander ou non cette aide, une fois la délibération acceptée par le Conseil Municipal.

Rapport n° 77 présenté par Abdelrahim Ali Yagoub, conseiller délégué à l'égalité et l'accès aux droits.